



Tous nés d'un homme et d'une femme

Perpignan, le 31 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Pour l'ouverture d'un débat démocratique sur
le projet de loi « Mariage et adoption pour tous » :**

**Les citoyens sont invités à saisir le Conseil économique,
social et environnemental (CESE)**

Alors que l'examen parlementaire du projet de loi Taubira « Mariage et adoption pour tous » démarre à l'Assemblée Nationale, le collectif *La Manif Pour Tous* invite tous les citoyens français à saisir le Conseil Economique, Social et Environnemental sur ce texte. Objectif : l'ouverture, enfin, d'un débat démocratique !

La mobilisation croissante depuis des semaines contre ce projet de loi et la détermination des manifestants venus en nombre à Paris le 13 janvier (plus d'un million de personnes) montre clairement que le temps du débat doit venir. Pour le collectif *La Manif Pour Tous*, c'est la société civile qui doit désormais prendre à bras le corps ce projet de loi qui pourrait bouleverser toute la société s'il venait un jour à être adopté.

Il est constitutionnellement possible de saisir le Conseil économique, social et environnementale (CESE), troisième assemblée de la République et haut lieu du dialogue aujourd'hui refusé. Selon son Président, Jean-Paul Delevoye, le CESE est ce « *lieu rare et peut-être unique où la culture du dialogue permet de n'exclure personne.* » **En effet, la réforme constitutionnelle de 2008 a ouvert la possibilité pour les citoyens de saisir le CESE par voie de pétition.** Concrètement, celle-ci doit être présentée par au moins 500.000 personnes. Chaque signataire doit indiquer son nom, son prénom et son adresse, être de nationalité française ou résidant en France, et utiliser le formulaire spécifique. **Dès que les 500.000 signatures auront été réunies par *La Manif Pour Tous*, le véritable débat démocratique sur le projet de loi Taubira pourra enfin s'ouvrir !**

Le collectif *La Manif Pour Tous 66* invite donc tous les citoyens à participer à ce grand processus démocratique en signant la pétition accessible sur le site www.lamanifpourtous.fr et en la renvoyant à :

**La Manif Pour Tous
15, rue Pottier
78150 LE CHESNAY**

La conséquence de cette saisine est très importante. Concrètement, une fois que la requête de La Manif Pour Tous sera jugée recevable par le CESE, celui-ci devra se prononcer par un avis en assemblée plénière sur le projet de loi et énumérer les suites qu'il propose d'y donner. Outre sa publication au Journal Officiel, l'avis du CESE sera adressé au Premier Ministre, aux présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi qu'à La Manif Pour Tous à l'origine de la saisine. **S'il n'est que consultatif, l'avis du CESE a pour conséquence d'interrompre l'examen du projet de loi.** La procédure de saisine citoyenne étant récente et méconnue, la situation où le CESE doit rendre un avis sur un texte en cours de discussion au Parlement ne s'est jamais présentée. Elle pose un problème institutionnel inouï : le Parlement peut-il se permettre de voter une loi sans attendre le résultat d'une procédure de consultation à fondement constitutionnel ? Le Parlement ou le Gouvernement peuvent-ils à ce point mépriser les avis du CESE qu'ils se permettraient de ne pas tenir compte de l'exigence contemporaine de consultation dans l'élaboration de la loi ? **Il serait peu vraisemblable que François Hollande n'intervienne pour suspendre les travaux parlementaires tant il s'est engagé à rehausser le rôle du CESE dans un discours qu'il a prononcé au palais d'Iéna – siège du CESE – le 12 juin 2012¹ à peine un mois après son élection.** Enfin, si le Parlement votait sans attendre l'avis du CESE, cela rajouterait un argument solide au Conseil constitutionnel pour estimer que la procédure d'élaboration de la loi n'a pas respecté des exigences fondées sur la Constitution.

Le collectif *La Manif Pour Tous 66* est donc mobilisé pour récolter le maximum de pétitions de soutien à cette démarche citoyenne et démocratique qui permettra à la société civile d'ouvrir et de prendre part au débat sur l'avenir de la famille, du mariage et de la filiation.

Le collectif *La Manif Pour Tous 66* rappelle qu'il organise un rassemblement pour le mariage H/F (Homme/Femme) et la famille P-M-E (Père/Mère/Enfant) et contre le projet Taubira. Il donne rendez-vous à tous :

Samedi 2 février

15h00

Place du Castillet - Perpignan

La pétition citoyenne (à compléter et renvoyer à l'adresse indiquée) est jointe à ce mail ou accessible sur http://www.lamanifpourtous.fr/mediatheque/petition_citoyenne.pdf

Pour en savoir plus sur cette procédure et sur ses effets : <http://www.lamanifpourtous.fr/-Soutenir-les->

¹ <http://www.elysee.fr/assets/pdf/discours-de-m-le-president-de-la-republique-au-conseil-economique-social-et-environnemental.pdf>

petitions-

A propos de La Manif Pour Tous

La Manif Pour Tous est un mouvement spontané et populaire qui, au-delà des sensibilités religieuses et partisans, dépasse toutes les diversités pour préserver l'unité et la parité du mariage civil et de la filiation humaine garantie par le droit civil français et pour combattre toute forme d'homophobie. De très nombreuses associations nous soutiennent parmi lesquelles : La Gauche Pour le Mariage Républicain, Plus Gay sans mariage, Pour l'Humanité Durable, Collectif pour l'Enfant, Fils de France, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, Fédération Nationale des Associations Familiales Protestantes, Alliance VITA, Les Adoptés, Homovox, SOS Papa...

Renseignements et informations

Contact presse : Bernard Vergès

Tel : 06 08 94 71 97

manifpourtous66@gmail.com

www.lamanifpourtous.fr

WWW.LAMANIFPOURTOUS.FR